

Saint-Nazaire, le 11 juillet 2022



Monsieur Christophe BÉCHU
Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des Territoires
246 Boulevard de Saint Germain
75100 PARIS

YANNICK
VAUGRENARD

Réf. : YV/SNC---2022/20

Monsieur le Ministre,

SENATEUR
DE LOIRE-ATLANTIQUE

Depuis 2012, l'entreprise norvégienne de fabrication d'engrais Yara, située à Montoir-de-Bretagne, en Loire-Atlantique, suscite des inquiétudes quant à ses émissions de pollutions aériennes et aquatiques. A titre d'exemple, pendant certains pics, cette seule entreprise rejette dans la Loire autant d'azote que celui dégagé par la consommation d'eau d'une ville de la taille de Nantes.

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
ETRANGERES, DE LA
DEFENSE ET DES
FORCES ARMEES

Ce non-respect flagrant des normes environnementales s'explique en partie par le refus de la direction d'effectuer des travaux de mise en conformité de leur site. Dès 2015, il était demandé à Yara d'améliorer la résistance aux surpressions et risques toxiques de la salle de contrôle de l'atelier de production d'acide nitrique, avant la fin de l'année 2016. A ce jour, ce chantier n'a toujours pas été réalisé.

VICE-PRESIDENT
DE LA DELEGATION
PARLEMENTAIRE
AU
RENSEIGNEMENT

Ainsi, malgré les mises en demeure du Préfet de Loire-Atlantique, deux condamnations à s'acquitter successivement des sommes de 24 000 et 80 000 euros suite à des astreintes financières, et, enfin, son intégration au Plan de Surveillance environnementale, rien n'y fait ! L'entreprise refuse d'obtempérer.

MEMBRE DE LA
COMMISSION
NATIONALE DE
CONTROLE DES
TECHNIQUES DE
RENSEIGNEMENT

Dans ce contexte, il est urgent que le Gouvernement mette en œuvre tous les moyens à sa disposition pour rappeler l'entreprise à ses obligations. Il est impératif de confronter la maison-mère norvégienne à ses responsabilités concernant ses usines situées sur le territoire français.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de prendre en considération cette suggestion. Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Yannick VAUGRENARD